

Le projet de Conseil général va de l'avant à Saignelégier

Depuis le mois de mai, la Commission spéciale chargée de la réflexion concernant la création d'un Conseil général à Saignelégier (CCGS) s'est mise au travail. Son but est de rendre un premier rapport au Conseil communal avant la fin de l'année.

Ce «Parlement» pourrait voir le jour à l'occasion des élections communales de 2027. Mais jusqu'à cette date, de nombreuses étapes restent encore à franchir.

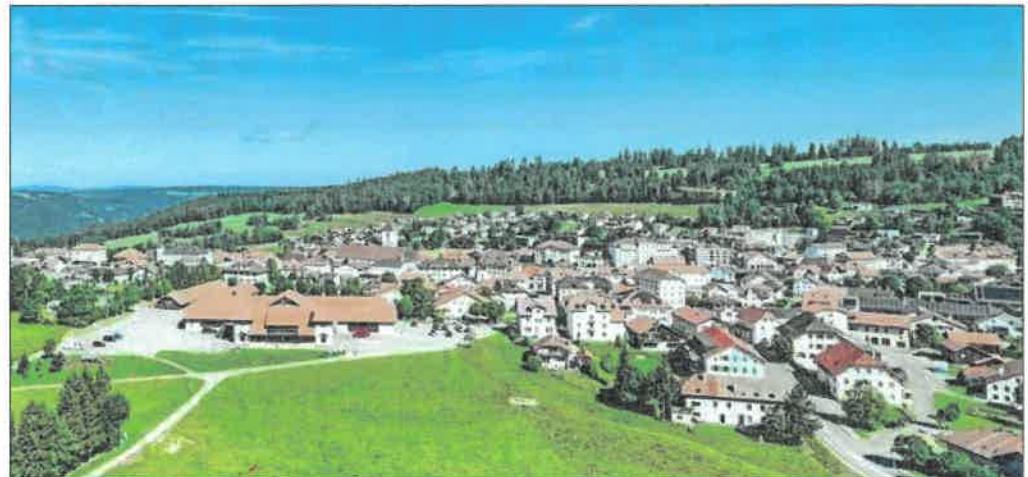
La CCGS, qui est composée de 12 personnes désignées par tous les partis politiques actifs dans la commune, à savoir Le Centre, Les Verts, le PCSI, le PS, le POP et l'UDC, a été séparée en deux sous-groupes. L'un étudie l'impact financier de la création d'un Conseil général, tandis que l'autre se concentre sur ses conséquences réglementaires.

Après un premier rapport sur ces deux aspects, qui devrait être remis au Conseil communal avant la fin de cette année, une présentation publique devrait permettre d'informer la population des enjeux du projet le printemps prochain.

Pourquoi un Conseil général?

Tous les nouveaux règlements devraient ensuite être rédigés, puis soumis au vote de l'assemblée communale et à l'approbation finale du canton. Toutes ces démarches devraient être terminées à la fin de 2026, pour que les premières élections au nouveau Conseil général puissent se préparer pour 2027.

Selon le président de la CCGS, Jean-Marie Miserez, l'idée de la création d'un parlement communal remonte



La Commission spéciale chargée de la réflexion sur la création d'un Conseil général à Saignelégier travaille depuis le mois de mai. Elle rendra un premier rapport au Conseil communal, avant une séance d'information publique.

photo François Ducommun

déjà à pas mal de temps. Elle trouve ses origines dans la baisse de fréquentation notoire des assemblées communales et dans la complexité de plus en grande des dossiers à traiter, qui ne peuvent plus être compris, discutés et votés lors d'une assemblée communale.

Mais un Conseil général n'enlèverait-il pas des droits aux citoyens? «Non, il permettrait de professionnaliser les débats autour des dossiers. Et puis, le corps électoral serait toujours sollicité pour donner son avis sur des sujets ou des budgets qui dépassent les compétences du Conseil général» rassure Jean-Marie Miserez.

Autre précision d'importance: il n'y aurait pas besoin d'adhérer à un parti politique pour devenir candidat au nouveau Conseil général. Tous les mouvements citoyens, les groupes d'intérêts ou autres associations pourraient présenter leurs listes.

Le projet prévoit de créer un Conseil général qui compterait 21 membres, soit le minimum légal imposé par le canton. Selon Jean-Marie Miserez toujours, il devrait être possible de motiver 21 personnes à se faire élire à ce parlement.

Sixième commune jurassienne

Du côté financier, la commission n'a pas encore rendu ses résultats, mais à première vue, la création d'un Conseil général ne devrait pas occasionner de frais plus importants que ceux des jetons de présence et de la production supplémentaire de documents par l'administration communale.

Si Saignelégier acceptait de faire confiance à un Conseil général, elle serait la sixième commune jurassienne à disposer d'un tel organe

législatif, après Les Bois, Haute-Sorne, Val-Terbi, et bien sûr Delémont et Porrentruy, qui ont, elles, des Conseils de ville de dimension plus grande.

Comme la tendance est aux fusions et donc à la création de communes plus grandes nécessitant une gestion encore plus professionnelle, Jean-Marie Miserez estime que l'instauration d'un Conseil général à Saignelégier serait une bonne base pour échafauder les futures structures politiques qui pourraient naître dans le district.

En attendant la séance d'information prévue dans quelques mois, les membres de la CCGS se tiennent à disposition de la population pour répondre à toutes les questions qu'elle peut se poser à propos de ce projet de création d'un Conseil général.

Thomas Loosli